

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM
DU 29 JUILLET 2025**

Ordre du jour :

- 1. Aménagement du hameau de Kerlouis : validation du document de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre**
- 2. Points à temps 2025 : attribution du marché de travaux**
- 3. Acquisition d'un véhicule**
- 4. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**
- 5. Questions diverses**

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Catherine BOUDIAF, Maire.**

Présents : BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE BONNIEC Valérie, LE GOUSSE Philippe, FRABOULET Solenn, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, LE GALL Magali, LE TOUZE Chantal, JOULIN Jean-François, GOUBIN Fanny, SCHMITT Véronique, MOLLET Marine

Absents excusés : LOUIS Mathieu donnant procuration à PETIT Alexandre, JAN Anne-Marie donnant procuration à LE TOUZE Chantal, DONTEVILLE Éric donnant procuration à CARPENTIER Philippe, THEBAUD Sonia donnant procuration à BOUDIAF Catherine

Secrétaire : LE GALL Magali

- Date de convocation : 22 juillet 2025.
 - Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
 - Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
 - **Madame Magali LE GALL** a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2025 à l'unanimité.
-

1. Aménagement du hameau de Kerlouis : validation du document de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n°2022-02 02 et 2022-02-03 du 8 février 2022 relatives à l'acquisition des parcelles cadastrées D 105 et D 111 destinées à l'aménagement d'un lotissement dit Hameau de Kerlouis, ainsi que la délibération n°2025 04 16 du 1^{er} avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du hameau de Kerlouis.

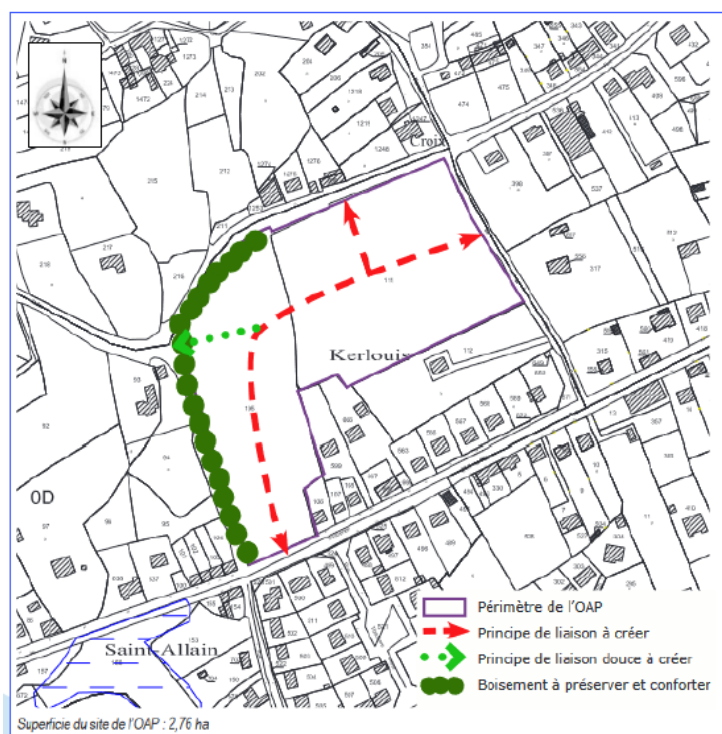
L'ADAC 22 accompagne la collectivité sur ce projet dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. L'ADAC 22 a rédigé un programme technique et fonctionnel de l'opération envisagée et établi un cahier des charges nécessaire à une prestation externe de maîtrise d'œuvre. Ces documents ont été présentés en commission « voirie/urbanisme » le 25 juin 2025.

Le projet fait partie des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme (OAP n°1). Le projet permettra la construction de 35 logements.

AIRE D'ÉTUDE DE L'OPÉRATION - Vue éloignée



LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)



Saint-Nicolas-du-Pélem - Elaboration du PLU - OAP

Programmation

35 logements minimum seront réalisés (densité moyenne de 12 logements par ha).

Fonctionnement

Le site sera desservi par une voie mixte (piétons, cycles, véhicules motorisés) reliant la rue de Rostrenen à la voie romaine et à la rue de la Tour d'Auvergne.

Une liaison douce (piétons, cycles) reliant la voie romaine sera aménagée au nord-ouest de l'opération.

Paysage

La trame végétale occupant la limite ouest du site sera maintenue.

Aménagement et cadre bâti

Les constructions (en tout ou partie de la construction principale ou des constructions annexes) s'implanteront préférentiellement à l'alignement des voies ou emprises publiques afin de structurer le paysage urbain. Néanmoins, des implantations en retrait des voies et emprises publiques seront permises pour prendre en compte l'ensoleillement de la construction et de la parcelle. Il s'agit d'assurer une bonne exposition solaire de la construction et de limiter les ombres portées sur les parcelles voisines.

Prise en compte environnementale

- Privilégier sur toute ou partie de l'opération une gestion alternative des eaux pluviales par la collecte et le stockage des eaux en surface dans des noues ou fossés.
- Limiter l'imperméabilisation des sols en végétalisant au maximum les espaces non construits et non dédiés à la circulation ou au stationnement des véhicules.
- Rechercher au travers des matériaux et de l'orientation des bâtis, une performance énergétique optimum des bâtiments.

Premières observations :

Les accès seront possibles à partir de la Rue de Rostrenen au SUD, de la Rue de la Tour d'Auvergne à l'EST et à partir de la Voie Romaine au NORD.

Une liaison douce est à créer pour rejoindre le chemin situé à l'OUEST, chemin reliant la Rue de Rostrenen à la Voie Romaine (circuit pédestre à proximité).

Le talus planté à l'OUEST est à préserver et à conforter.

35 Logements minimum à programmer.

Source Géoportail de l'urbanisme



Saint-Nicolas-du-Pélem – Création du Hameau de Kerlouis

Il est proposé que la consultation de maîtrise d'œuvre se déroule en procédure restreinte en deux phases :

- Phase 1 : Sélection des candidats à partir de l'examen des compétences/références et moyens qui seront admis à remettre une offre lors de la seconde phase.
- Phase 2 : choix du lauréat, après sélection du meilleur candidat sur la base d'un dossier d'offre et audition, sans remise de prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- VALIDE la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre en deux phases,
- VALIDE les documents de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre
- DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2025 du Hameau de Kerlouis.

2. Points à temps 2025 : attribution du marché de travaux

Monsieur Philippe LE GOUSSE, adjoint en charge de la voirie : « 4 entreprises ont été consultées, 4 ont répondu dont une hors délai. Après analyse des offres, c'est l'offre de l'entreprise Eurovia qui est économiquement la meilleure. »

Vu le code de la commande publique

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 16 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Madame le maire à signer le marché suivant :

Programme : Point à Temps Automatique 2025

Tranche ferme : fourniture et mise en œuvre PATA 10 T

1 Tranche optionnelle : fourniture et mise en œuvre PATA 10 T

Entreprise : EUROVIA – La Côte Boto – BP 39 – 22440 PLOUFRAGAN

Tranche ferme -	Montant HT : 8 900.00 €	Montant TTC : 10 680.00 €
Tranche optionnelle -	Montant HT : 8 900.00 €	Montant TTC : 10 680.00 €
TOTAL	17 800.00 €	21 360.00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

3. Acquisition d'un véhicule

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un véhicule de la commune est hors service (MASCOTT), il y a lieu de le remplacer.

Il est proposé de faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion MASTER 3 Benne.

Monsieur Alexandre PETIT : « On avait prévu au budget de changer un camion. Le moteur du Mascott est hors service. On a sollicité l'entreprise Garandel pour trouver un véhicule d'occasion. Le véhicule proposé est de 2019 et a 108 000 kms. La carte grise coûte 407 €. L'année prochaine, il sera nécessaire de changer l'autre camion. »

Vu le code de la commande publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Madame le maire à signer le devis suivant :

Programme : Acquisition d'un véhicule d'occasion MASTER 3 Benne

Entreprise : Garage GARANDEL Ludovic – 13 Rue de Lein Barten – 22320 PLUSSULIEN

Montant du marché : 22 500 € HT, soit 27 000.00 € TTC

Reprise du MASCOTT : 1 000.00 € HT, soit 1 200.00 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

4. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2024 04 03 du Conseil Municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem en date du 13 avril 2024,

Vu le budget 2025 et le programme d'investissement 2025 votés le 01/04/2025

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

	fournisseur	n° devis	Description	Montant HT	Montant TTC	date signature
6	Excel Audio	Devis D25060620	Sono portable MIPRO MA 505	1 672.23 €	2 006.68 €	26/06/2025
7	SAINT MACLOU	123 6734/4	Sol vinyle BLAKTEX + fournitures de pose - MDA	2 183.94 €	2 620.73 €	03/07/2025
8	SEVER François	Convention CSPS	Convention CSPS Travaux extension cimetière Croas Dom Herry	754.00 €	754.00 €	29/07/2025

Madame Catherine BOUDIAF : « Concernant la sono, il s'agit d'une sono portable avec micro pour les cérémonies, plus facile à transporter que la sono utilisée actuellement. Le sol vinyle sera installé dans la salle de musique de la maison des associations que les élus sont en train de repeindre actuellement. Enfin le devis de M. Sever concerne une mission obligatoire CSPS (Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) pour le suivi du chantier de l'extension du cimetière puisqu'il y a plusieurs entreprises à intervenir). »

5. Questions diverses

➤ Travaux d'extension du cimetière

Les travaux débuteront le 27 août 2025 avec EIFFAGE et ID Verde.

L'accès à la partie ancienne du cimetière sera maintenu pendant la durée des travaux. Les travaux doivent être terminés pour la Toussaint.

Les travaux seront interrompus lors des inhumations ou cérémonies. Les sociétés de pompes funèbres et marbriers du secteur ont été informés par mail le 23 juillet. Les entreprises de travaux (Eiffage et Id Verde) seront informées par mail des dates et heures d'inhumation ou de cérémonie dès que les entreprises de marbrerie ou pompes funèbres auront adressé leur demande d'intervention dans le cimetière Croas Dom Herry.

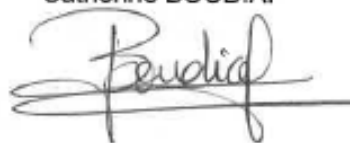
Un panneau d'information sera affiché au cimetière.

➤ Distribution du bulletin d'informations municipales

Madame Catherine BOUDIAF : « Il y a eu un problème au niveau de la distribution du bulletin d'informations municipales de juillet. Nous avons reçu des plaintes en mairie de pélemois qui n'ont pas reçu le bulletin. 1 000 bulletins ont été édités. Il y a 941 foyers à St Nicolas. La Poste, chargée de la distribution, a demandé des exemplaires supplémentaires. Après vérification, il s'avère que des bulletins ont été distribués à Kerpert. J'ai contacté La Poste qui m'a indiqué ne pas avoir distribué les bulletins dans les résidences secondaires pélemoises (ce qui n'était pas à notre demande). J'ai appelé la responsable commerciale qui n'a pas pu me renseigner. Un responsable devait me recontacter, j'attends son appel. Si vous connaissez des personnes qui n'ont pas eu le bulletin, prenez leurs coordonnées et adressez les en mairie. Les résidents de l'EHPAD n'ont pas eu le bulletin. On va discuter de la facture avec la Poste. Nous allons rééditer des exemplaires. »

Madame Marine MOLLET : « Le papier est de meilleure qualité cette fois, d'un point de vue PIXEL aussi. »

La séance est levée à 20 h 35

Le Maire
Catherine BOUDIAF


La secrétaire de séance
Magali LE GALL



PROCES VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

Approuvé à l'unanimité le 7 octobre 2025.